



Département du Loiret

Arrondissement de Montargis

**DATE DE CONVOCATION**

18/05/2020

**DATE D’AFFICHAGE**

29/05/2020

**NOMBRE DE CONSEILLERS**

**EN EXERCICE : 27**

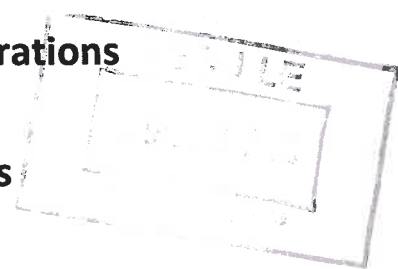
**PRESENTS : 26**

**VOTANTS : 26**

**OBJET :**

**35-INTERCOMMUNALITE-  
COMMUNAUTE DE  
COMMUNES DES QUATRE  
VALLEES – AVIS SUR LE PROJET  
DE CREATION DE LA ZONE  
D’AMENAGEMENT CONCERTÉ  
(ZAC) « ECO PARC » DE  
FERRIERES EN GATINAIS**

**Extrait du registre des délibérations  
du Conseil Municipal  
de Ferrières en Gâtinais**



L’an deux mille vingt, le lundi 25 mai à 20h00, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s’est réuni en séance publique Salle du Conseil, sous la présidence de M. LARCHERON Gérard, Maire.

**Etaient présents :** M. Gérard LARCHERON, M. Jean-Philippe ARGY, Mme Florence BAILLOUX, M. Alain BEAUNIER, M. Jean-Michel BERTIN, Mme Marine BURILLER, Mme Muriel CHAUVOT, M. Bruno CLEZARDIN, Mme Sylvie COSTA, Mme Nadia DERRADJI, M. Bruno DUBREUIL, M. Jacques DUCHEMIN, Mme Sylvie DUMAS, Mme Maddy FRICHET, Mme Virginie GESSAT, M. Pierre LELOUP, M. Claude MACON, M. Alain MOUCHOUX, M. Norbert MOUTELIERE , M. Frédéric NERAUD, Mme Sylvie NINONET, Mme Monique PICARD, M. Bernard ROBICHON, Mme Nathalie ROUX, M. Jean-Louis TOUCHAIS, Mme Emmanuelle WAMBERGUE.

**Etait absente :**

Mme Sophie SUIVENG

Madame Marine BURILLER a été nommée Secrétaire de Séance et Madame Karine BOUQUET, Secrétaire de séance auxiliaire.

*Vu l’article L 300-1 du Code de l’Urbanisme portant sur l’objet d’une ZAC en matière d’aménagement,*

*Vu les articles L311-1 à L311-8 du Code de l’Urbanisme,*

*Vu les articles R311-1 à R311-5-1 du Code de l’Urbanisme,*

*Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 27 septembre 2018 relative à la concertation sur le dossier actant le projet de la ZAC,*

Dans le cadre de l’aménagement d’un parc d’activités de 40 hectares au lieu-dit « Le Mardeleux », à Ferrières-en-Gâtinais, la Communauté de Communes des Quatre Vallées a lancé des études d’urbanisme, en vue de créer une Zone d’Aménagement Concerté.

Les objectifs poursuivis sont :

- Promouvoir le développement économique en favorisant les actions de nouvelles entreprises ou leur développement par la création notamment d’une offre foncière adaptée et connectée aux grandes infrastructures routières ;
- Améliorer l’offre d’emplois et leur diversité sur le territoire communautaire ;
- Inscrire la valorisation du territoire dans une démarche de préservation des équilibres avec les espaces naturels et agricoles ;
- Développer les ressources fiscales du territoire communautaire.

Le dossier de création de la ZAC comporte :

- un rapport de présentation
- un plan de situation
- un plan de délimitation du périmètre
- l’étude d’impact réalisée par le bureau d’études IEA (Institut d’Ecologie Appliquée) pour connaître les impacts environnementaux du projet, ainsi que les mesures compensatoires à prévoir.